



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Territoire à énergie positive pour la croissance verte

BILAN DE L'APPEL À PROJET EN OCCITANIE



La mobilisation des territoires est une condition essentielle pour atteindre les objectifs de la transition énergétique, tant au niveau régional que national.

Pour inscrire complètement les territoires dans cette transition, l'État a souhaité les encourager et les accompagner dans une démarche d'exemplarité, via un programme ambitieux nommé « territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

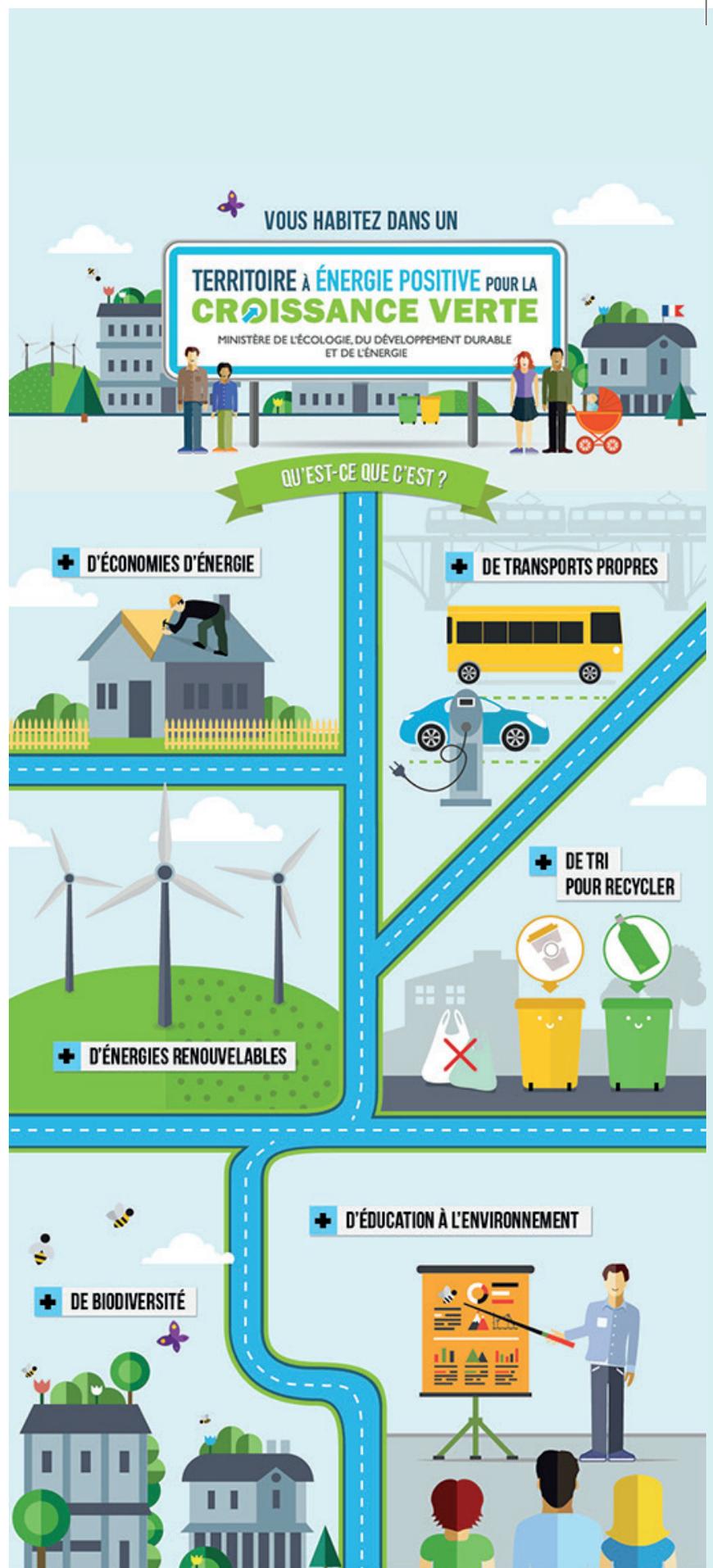
Lancé à l'automne 2014, dans le cadre du projet de loi relatif la transition énergétique pour la croissance verte, ce programme, vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte en encourageant les actions concrètes.

La réponse des collectivités a été d'une ampleur remarquable : 71 territoires d'Occitanie ont exprimé le souhait d'accélérer leur transition énergétique et écologique grâce à l'exceptionnel levier financier du programme TEPcv.

Cela représente 511 bénéficiaires qui se sont engagés dans le lancement immédiat de 1174 actions (dotées d'un délai court de réalisation de 3 ans) pour un développement plus sobre et plus économe des territoires.

La région Occitanie a bénéficié d'un engagement financier total de 80,8 millions d'euros de l'État (sur une enveloppe nationale de 750 millions).

Cette plaquette en présente le bilan détaillé.



Le ministère de l'Écologie aide financièrement les territoires engagés dans une démarche d'excellence environnementale.



TEPcv en Occitanie : rappel du dispositif

Afin d'anticiper la publication de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV du 18 août 2015) alors en discussion au Parlement, et pour accélérer la mobilisation des territoires déjà engagés, la ministre de l'Écologie Ségolène Royal a lancé en septembre 2014 un appel à projets « TEPcv » (Transition Énergétique Pour la croissance verte).

Grâce à ce programme, ces Territoires dits exemplaires de la transition énergétique ont bénéficié de subventions pour mettre en œuvre des actions concrètes et innovantes sur un ou plusieurs des six axes définis :

- Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public.
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports.
- Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets.
- Production d'énergies renouvelables locales
- Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable.
- Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'écocitoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.

Conditions

- Conventionnement de 3 ans, démarrage impératif avant le 31/12/2017.
- Enveloppe spéciale de Transition Énergétique gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) de 750 millions d'euros.
- Subvention minimale de 500 000 € par lauréat, pouvant aller jusqu'à 2 millions d'euros (en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte).
- Financement possible jusqu'à 80 % par action.

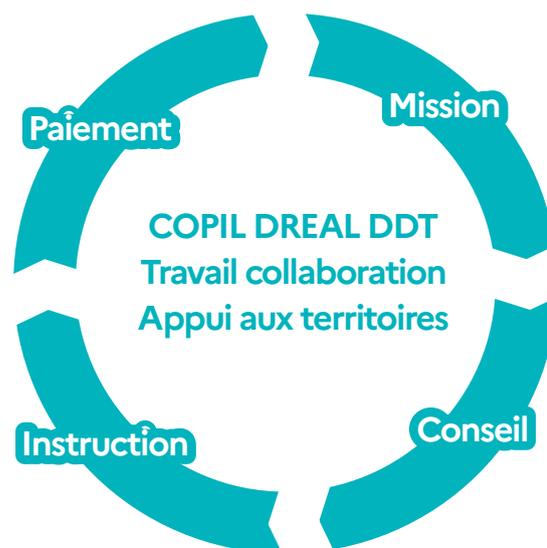
Ces engagements ont été formalisés par la signature de conventions dites TEPcv entre les lauréats et la Ministre de la TE sur la période d'avril 2015 à mai 2017.

Organisation administrative et financière

- Création d'une mission nationale TEPcv au Ministère ensuite relocalisée à la DGEC
- Création d'une communauté régionale de travail État/ADEME/Région/CDC pour la rédaction des conventions (avec soutien technique et financier apporté à certains lauréats)
- Animation dossier par les DDT-M vers les territoires
- Instruction des dossiers de paiement en DREAL avec un fort appui DDT-M pour la certification

du service fait.

- Accompagnement des lauréats dans la démarche : animation de réseau local (impulsion, réactivité) liaison entre la DREAL, service instructeur et les DDTM, services soutien.
- Paiement par la Caisse des Dépôts, gestionnaire de l'enveloppe du fonds ESTE (enveloppe spéciale de transition énergétique).



Les impacts du programme sont multiples, par exemple :

- Effet coup de pouce avec le choix de conventionner des projets matures.
- Mise en œuvre concrète de la loi de transition énergétique.
- Appropriation et déclinaison locale des politiques TE ministérielles.
- Le programme a permis de nouer ou conforter des partenariats dans les territoires.
- Impact du programme sur l'économie locale ;
 - Le programme TEPcv a eu un effet levier important pour les actions de rénovation : il a incité les maîtres d'ouvrage à aller au-delà d'une simple rénovation de certains bâtiments en incluant un programme ambitieux de rénovation énergétique.
- Appui à la concrétisation des démarches PCAET ;
 - Partage de bonnes pratiques, de réalisations concrètes reproductibles.
- Atténuation des effets du changement climatique.
- Encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales.
- Faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur 3 ans.

TEPcv en Occitanie : chiffres

Qui est concerné ?

71 territoires en Occitanie

511 bénéficiaires

1174 actions en Occitanie conventionnées

Quel accompagnement financier ?

Montant engagé : 80,8 M€ (10,75 % de l'enveloppe nationale, deuxième région de France en engagement).

Montant payé : 61,162 M€ (soit un taux exceptionnel de 75,7 % de réalisation).



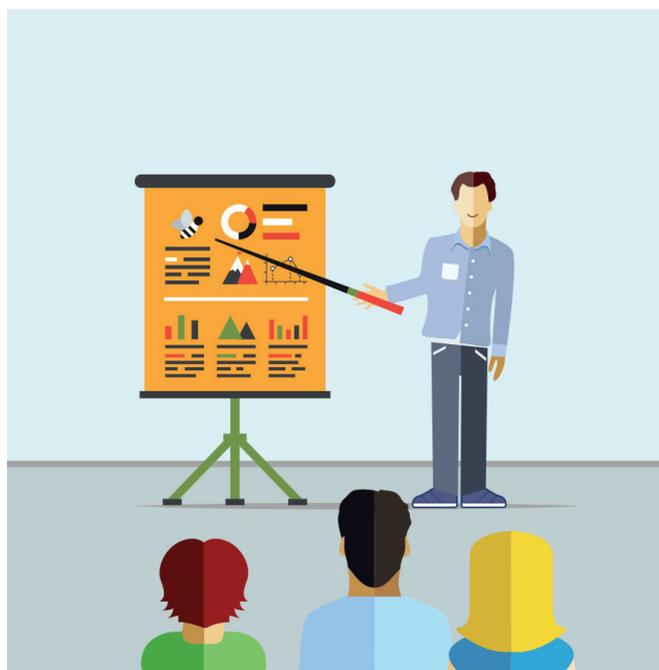
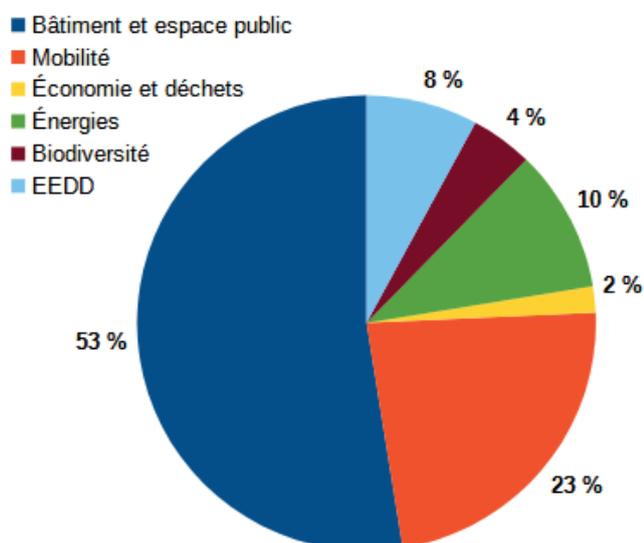
Taux de réalisation par thématique

Thématique	Montant payé en M€	Taux de réalisation
Bâtiment	27 062 689	79,45 %
Mobilité Transport	- 17 534 657	76,25 %
EC et déchets	883 550	65,08 %
ENR	9 262 777	70,62 %
Biodiversité	2 422 708	67,24 %
EEDD	3 996 507	69,89 %

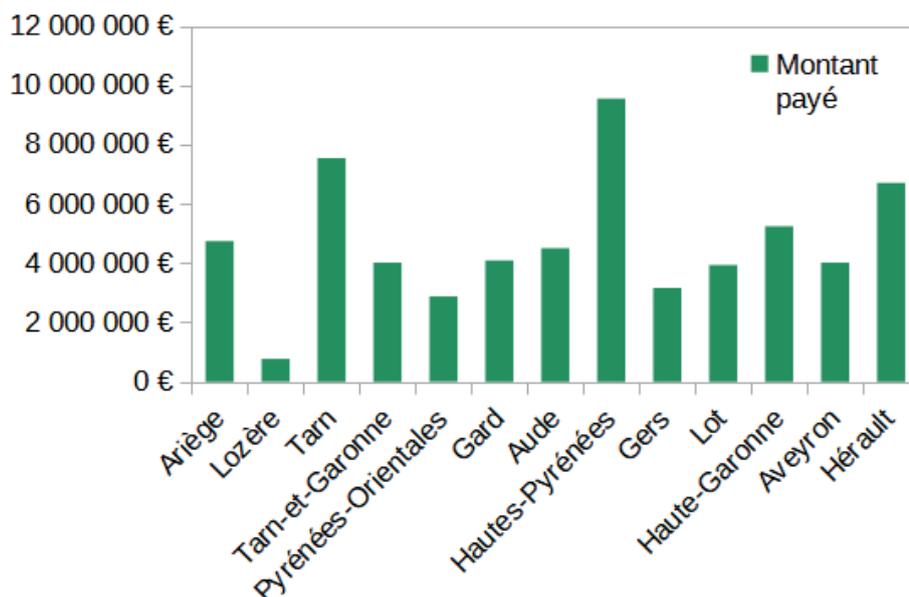
En Occitanie, le fonds TEPcv a principalement alimenté la partie rénovation énergétique (plus de 53 % des fonds versés) et la partie mobilité (23%). Preuve en est que les territoires, sans pour autant laisser de côté les autres thématiques, se sont em-

parés de cette manne financière pour réduire les besoins en énergie de leur territoire (les projets de rénovation étant très coûteux) et faciliter les déplacements moins polluants.

Répartition des fonds payés par thématique



Répartition et consommation du fonds TEPCv par département, en millions d'euros



Quel accompagnement technique ?

La gestion du programme en Occitanie est une grande réussite de l'ensemble des acteurs :

- Les territoires se sont fortement mobilisés pour l'aboutissement des actions de transition qu'ils ont portées avec conviction.
- Grâce au soutien des DDT-M, force de conseils et d'un suivi technique pointu, un rôle essentiel de « courroie de transmission ».
- Avec une implication de la DREAL, qui, sous l'autorité du Préfet de région, a porté l'aboutissement du programme régional.

Tout ceci à toutes les étapes du programme : du conventionnement avec un fort taux de captage du fonds en direction de notre région au paiement final des subventions avec un excellent taux de réalisation.

Cet engagement de l'ensemble des acteurs a permis d'amplifier ou d'ancrer durablement la dynamique la transition énergétique en région Occitanie.

De plus, 11 lauréats ont été directement impactés par des difficultés inhérentes à certaines problématiques (amiante, ABF..) et ont pu bénéficier d'un accompagnement attentif de la mission nationale en fin de gestion grâce à l'obtention de délai supplémentaire de réalisation allant de 12 à 18 mois de prolongation, formalisé par la rédaction d'avenant de prorogation par l'échelon régional.

Particularité : des conventions dites « éclairage public » ont été portées par les SDE de quatre départe-

ments : l'Aveyron, le Gers, les Hautes Pyrénées et le Tarn. Sur un engagement de 2,8 M€, la robustesse des projets présentés est remarquable avec moins de 100 000 € de désengagement.

Le dispositif est arrivé à son terme le 30 juin 2022.

Les conventions « coin nature »

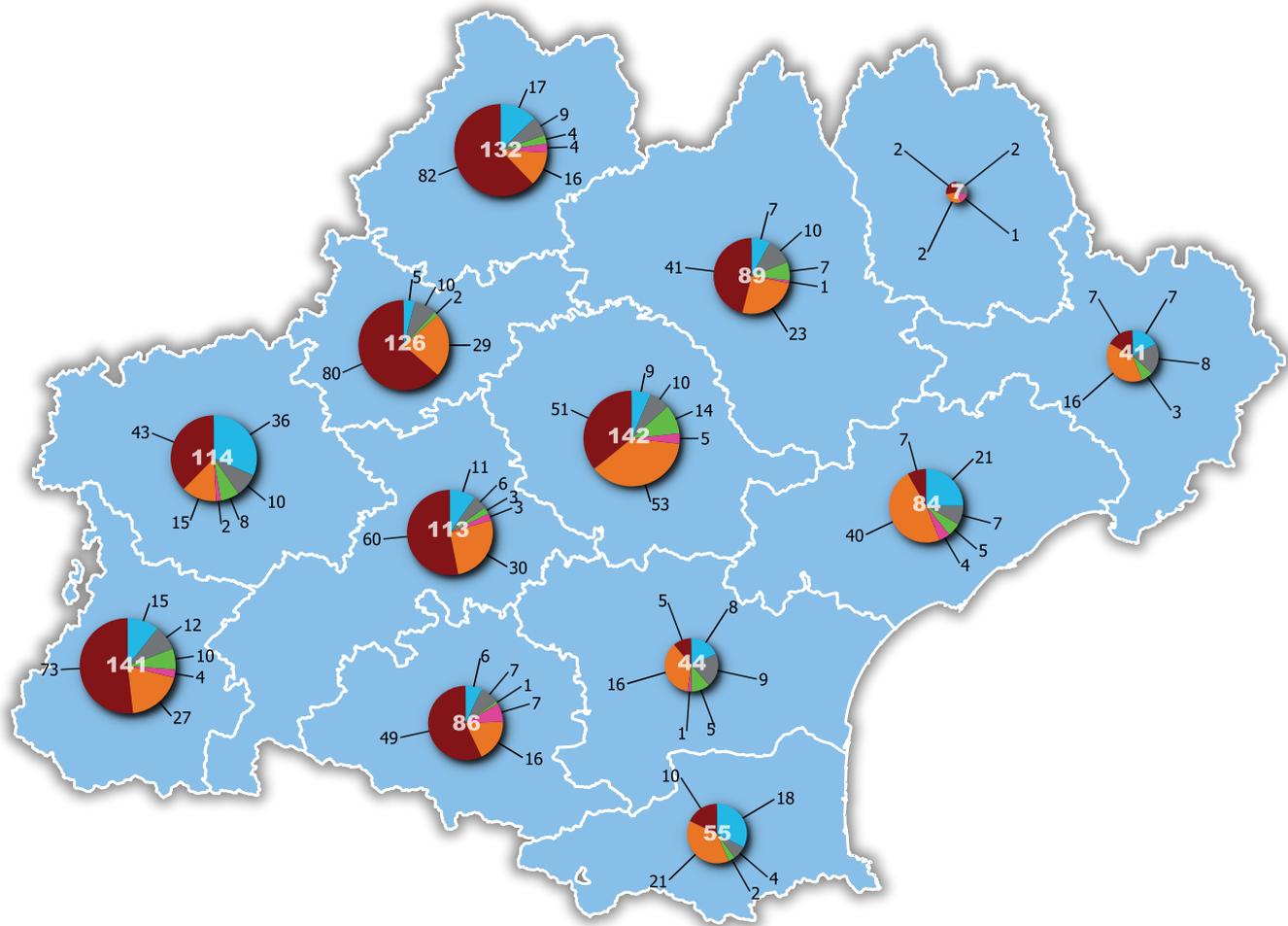
En complément de TEPCV, l'axe de l'éducation à l'environnement a été renforcé par un appel à projets complémentaire à destination des scolaires, en lien avec le ministère de l'Éducation Nationale et les territoires via des conventions permettant la création de coins nature dans les établissements de premier et second degrés et l'octroi d'une subvention complémentaire de 500 € par projet mené dans un établissement.

Cette enveloppe nationale d'un montant total supérieur à 600 k€ répondait à plusieurs objectifs : enjeu écologique, support pédagogique et création de lien entre les différents acteurs de l'établissement.

En Occitanie, 33 établissements ont mené à bien la création d'un coin nature dans le cadre de TEPCv.

Nombre d'actions TepCV par thématiques et par département

En Occitanie, 71 collectivités sont lauréates de l'appel à projets "Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte". Elles ont porté 1174 actions destinées à territorialiser la transition énergétique. Elles sont réparties entre les six thématiques illustrées sur cette carte. Il s'agit là d'une contribution très active des territoires pour l'atteinte des objectifs portés par la SNBC.



Thématique des actions :

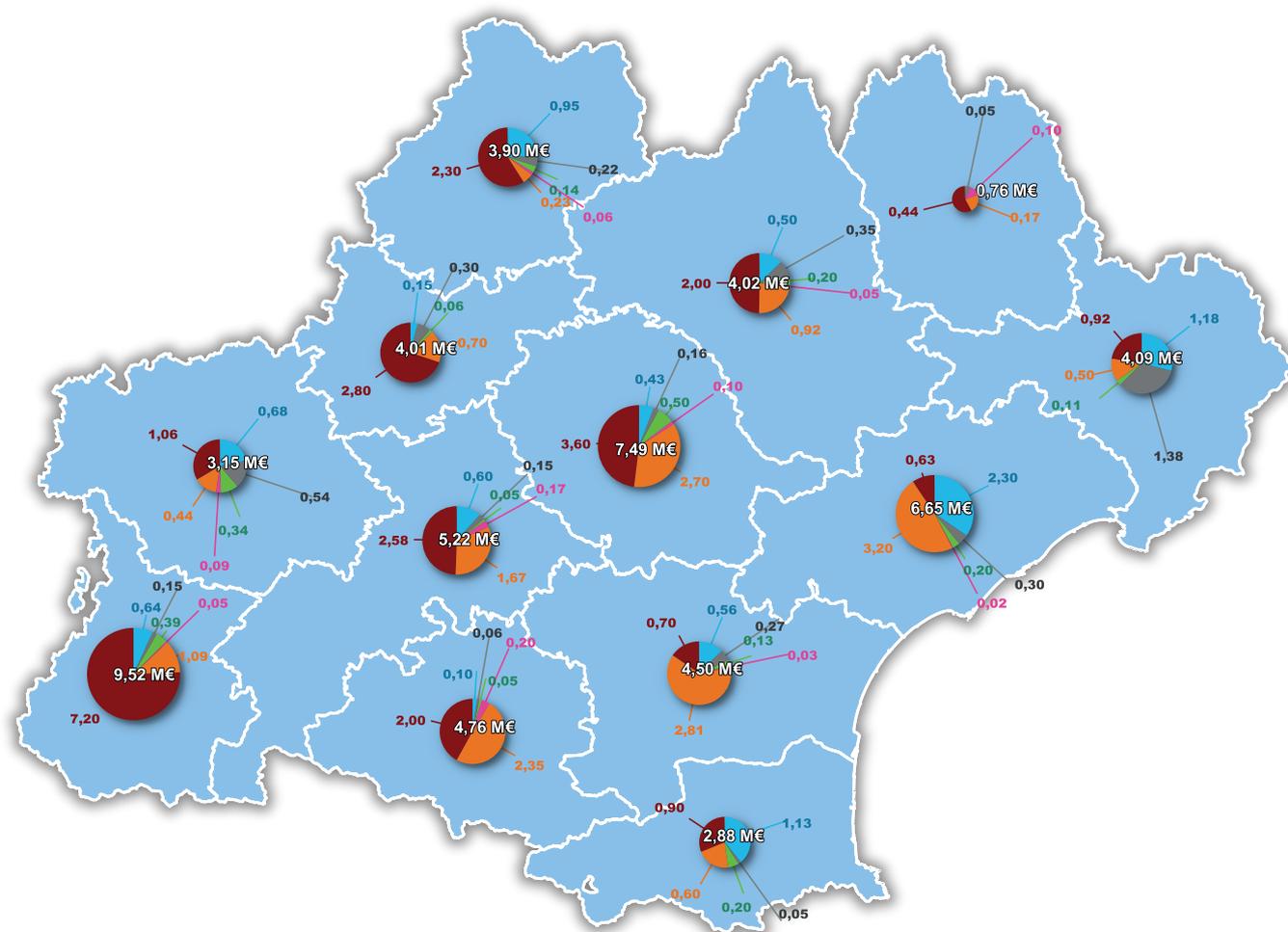
- Batiment
- Mobilité
- Economie circulaire et déchets
- Biodiversité
- Sensibilisation
- Energie renouvelable

Sources :
IGN Protocole IGN/Ministère
DREAL Occitanie - Direction Energie Connaissance
Le 21/03/2023

Financement des actions TepCV par thématiques et par département

61 M€ ont été investis en Occitanie par le programme

TEPcv pour un montant global d'actions de 155 M€ qui ont favorisé la dynamique des acteurs de notre territoire, en l'inscrivant dans une véritable trajectoire de transition.



Financement en M €
par le programme TEPcv
selon les thématiques :

- Batiment
- Mobilité
- Economie circulaire et déchets
- Biodiversité
- Sensibilisation
- Energie renouvelable

Sources :
IGN Protocole IGN/Ministère
DREAL Occitanie - Direction Energie Connaissance
Le 21/03/2023

Les territoires d'Occitanie en action

Les territoires ont engagé des actions concrètes et innovantes sur un ou plusieurs des six axes définis : efficacité énergétique (bâtiment et espace public), mobilité durable, économie circulaire (économie et déchets), énergies renouvelables, biodiversité, et sensibilisation et éducation à l'environnement.

En voici quelques réalisations, témoin de l'exemplarité des territoires :

Bâtiments

Tarn-et-Garonne

La commune de Saint-Antonin Noble-Val a construit une école « bâtiment à énergie positive ».



Réalisation de travaux d'économie d'énergie (isolation, chauffage, VMC) supplémentaires, par rapport à la RT 2012, afin d'atteindre la performance énergétique Bepos « bâtiment à énergie positive » à la nouvelle école de Saint_ Antonin-Noble-Val (utilisation de matériaux biosourcés et locaux).

Financement lié au surcoût par rapport à la RT 2012 évalué à 500 K€, financement à hauteur de 40 % par TEPcv soit 200k€.

À noter : le site a reçu la visite de la secrétaire d'État auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire, Emmanuelle WARGON, le 26 août 2019.

Tarn

Le Conseil Départemental du Tarn a effectué des travaux de restructuration et de rénovation énergétique sur le collège Albert Camus de Gaillac.

L'opération a permis la réhabilitation des espaces scolaires et périscolaires (8 500 m² de surface de plancher) : avec isolation par l'intérieur et rénovation intégrale tous corps d'état, la réfection complète de l'installation de chauffage, avec création

d'une chaufferie au gaz, le remplacement de toutes les menuiseries extérieures et la réfection et isolation thermique des toitures et des façades. L'opération de rénovation a permis un gain énergétique de 30 % et l'atteinte de la classe énergétique C.



Montant prévu de l'investissement : 715 K€, financé à hauteur de 500 000 € par le fonds TEPcv.

Mobilité

Ariège

La commune de Lavelanet s'est engagée dans un programme appelé « Lavelanet, carrefour des mobilités douces des 4M ».



Commune sans véritable cœur urbain, ce projet de revitalisation a doté le centre de Lavelanet d'un véritable caractère de cœur de bourg d'une ville tournée vers l'avenir, via notamment : la mise en œuvre en centre-bourg d'une mobilité durable, douce et innovante, la diminution du nombre de stationnement, la réalisation effective de la totalité des aménagements prévus, l'augmentation des parts piétonne

et cycliste dans la fréquentation du centre-bourg et l'augmentation des déplacements domicile-travail en mobilités alternatives.

Des itinéraires ré-organisés relient les quartiers hauts et les quartiers bas de la ville en un seul point, l'hyper centre, et la création d'un point de convergence pour ces différents cheminements, autour d'un espace public rénové, afin que les habitants réinvestissent le centre-ville, qui laisse toute leur place aux déplacements et mobilités douces.

La première tranche de cette action, l'étude et la réalisation de la partie nord de la « voie bleue » (boulevard Alsace-Lorraine), entre le départ de la voie verte et l'entrée nord du centre-bourg, a fait l'objet d'un financement TEPCv dans le cadre de la convention initiale. La seconde tranche de travaux d'aménagements a permis de poursuivre la réalisation de ce projet, en s'attaquant cette fois aux aménagements du secteur maison de retraite – Sécoustous.

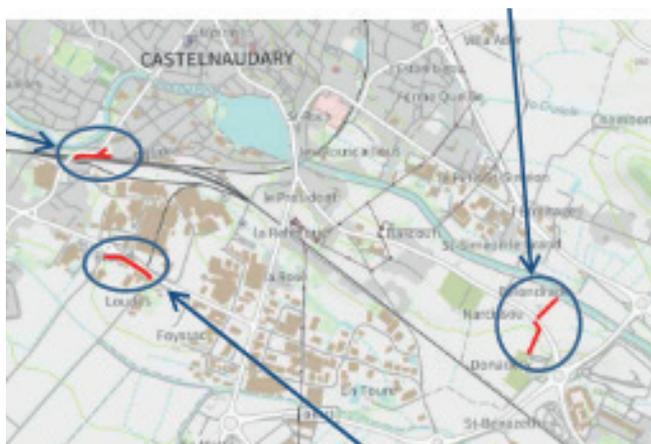
Ces deux espaces sont le cœur du projet de réaménagement du centre-bourg.

Montant total TEPCv payé (convention initiale et avenant) : 1 167 632 € sur les 1 771 430 € investis, soit 66 %

Aude

La commune de Castelnaudary a réalisé un schéma directeur pour les modes doux en 2013, lui permettant de prioriser les aménagements cyclables à réaliser. Ce schéma prévoit 16 itinéraires cyclables d'une longueur cumulée de 14 km, en étoile à partir de la plateforme multimodale SNCF.

Une des actions prioritaires de la ville est le développement des modes doux par la création de bandes/pistes cyclables et piétonniers. Une première enveloppe financière a été accordée à la ville en 2015 pour lui permettre de réaliser 2 itinéraires.



En 2016, une deuxième enveloppe (TEPCV Phase 2) plus conséquente a permis de réaliser 7 itinéraires supplémentaires.



Total des deux enveloppes : 1 418 415 € de financement TEPCv sur 1 976 425 € d'investissement

Aveyron

La commune de Rodez a aménagé des circulations douces à travers son territoire afin de permettre des modes de déplacement n'ayant aucun impact sur l'environnement et permettant une circulation adaptée et sécurisée pour les piétons et les cyclistes.



Des circulations douces ont ainsi été développées rue de Bel Air (Giratoire de Calcomier) et à Saint Cloud/La Mouline, permettant de connecter les quartiers nord-ouest de l'agglo jusqu'alors privés de voies de circulation douce grâce à l'aménagement d'un axe de circulation.

L'objectif était de redynamiser les modes de circulations douces par la création de maillages cohérents autour et dans Rodez. Créer un itinéraire continu depuis le centre-ville vers les quartiers résidentiels, mais aussi rendre possible des trajets domicile-travail vers la zone d'activité.

Les voies douces ont ainsi été développées, pas seulement comme des pistes cyclables mais pensées comme un mode de circulation, sécurisé et accessible, ouvert à tous les moyens de déplacements non motorisés. Elle s'adresse aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale.

Sur 465 302 € d'investissement programmé, financement de 80 % du projet par la subvention TEPCv soit : 392 520 €.

Économie circulaire et déchets

Haute-Garonne

Toulouse Métropole a lancé l'élaboration d'une méthode reproductible d'expertise zéro déchets sur deux zones d'activités, afin de promouvoir l'économie circulaire et la création d'emploi,

Une mission d'accompagnement à l'action a permis d'animer une réflexion des acteurs économiques présents sur la zone sur les flux entrants et sortants dus à leurs activités, d'identifier des actions d'économies circulaires (de mutualisation de matières premières, de réduction des déchets, d'écoconception, d'économie de la fonctionnalité, du ré-emploi pouvant être mise en place sur la zone), de produire une méthode d'accompagnement de suivi reproductible et d'expérimenter la mise en œuvre d'actions. Les deux expérimentations ont démontré la pertinence de l'outil ACT'if pour identifier les synergies potentielles pour le développement de l'économie circulaire à l'échelle des zones d'activités.

Déployées sur deux ZAC (Bruguières et Thibaud), 25 entreprises mobilisées ont réagi favorablement en faisant remonter un besoin d'accompagnement, et permis l'identification de projets mis en œuvre et de potentialités.

Sur un investissement de 60 000 €, TEPcv a soutenu l'action à hauteur de 21 300 €.

CARTE DES COLLECTIVITES

Cette carte positionne les collectivités de Lozère qui ont une cuisine et gèrent leurs approvisionnements. Elle peut permettre aux gestionnaires de s'organiser pour grouper leurs achats auprès d'un fournisseur.



3

CARTOGRAPHIE DES FOURNISSEURS DU CATALOGUE

Répartition des Producteurs sur le Territoire Lozérien



4

Lozère

Le Conseil Départemental de Lozère a mené une action d'appui au lancement de la démarche agrilocal à l'échelle de son territoire. L'objectif était de créer une plateforme internet de mise en relation des producteurs locaux et acteurs de la restauration collective (collèges, écoles, hôpitaux, maisons de retraite).

Un annuaire départemental, conçu pour guider et faciliter les achats de produits de locaux est mise en place avec 20 producteurs prêts à approvisionner la restauration collective. Il a été diffusé dans tous les collèges, et est téléchargeable par tous. L'enjeu est de proposer une offre globale, interactive et de traiter la logistique pour simplifier et mutualiser. Cet acte pédagogique permet de montrer que non seulement manger local et bio en restauration collective est possible mais que ce n'est pas forcément plus cher.

Projet soutenu à hauteur 80 % par TEPcv soit un montant de 96 000 €.

Énergie

Hautes-Pyrénées

La commune de Bagnères-de-Bigorre, grâce au Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65) a procédé à la rénovation de son éclairage public avec une éco responsabilité liée à la Réserve

Internationale de Ciel Étoilé (RICE). La démarche vers la labellisation RICE a permis d'engager une dynamique de développement durable sur une partie du territoire haut-pyrénéen.

Le Syndicat départemental d'énergie a décidé d'appliquer à tout le territoire départemental la mise en œuvre de ce nouveau mode d'éclairage économe, durable et moins polluant : c'est la première démarche aboutie en France à ce jour, marquant la mise en place d'une trame noire.

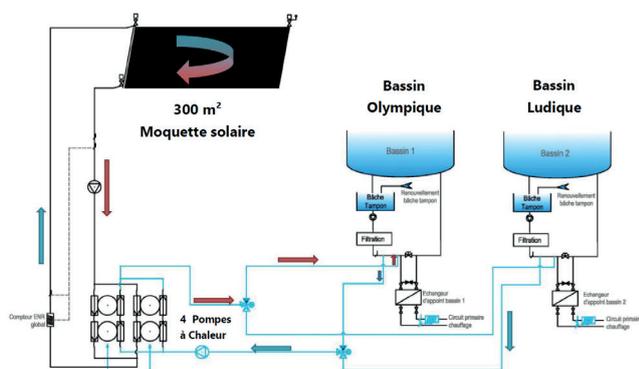
Cet effet d'entraînement est marqué sur le territoire avec l'engagement d'autres lauréats TEPcv dans la démarche de conversion de l'éclairage pour lutter contre la pollution lumineuse et le gaspillage énergétique : ils sont portés également par le SDE 65 (la CC des baronnies, Gerde, Vic en Bigorre, la CA du Grand Tarbes, Lourdes et le PETR de la Vallée des Gaves).

Concernant Bagnères-de-Bigorre, l'action a fait de la Mongie la vitrine d'un éclairage public moderne et éco-responsable, conformément à la charte de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé, via un financement à hauteur de 80 % soit 300K€.

À noter : Les communes de Hautes-Pyrénées dont les travaux ont été soutenus par « le programme TEPcv » ont bénéficié de « la visite de l'ancienne ministre Ségolène Royal » le 6 janvier 2018 (dont Bagnères-de-Bigorre).

Gard

Nîmes Métropole a rénové la piscine olympique Nemausa en y installant une moquette solaire et une pompe à chaleur pour chauffer l'eau des bassins.



Site le plus énergivore du patrimoine de Nîmes Métropole (300 000 € de factures/an), l'installation d'une production d'énergies renouvelables performante et novatrice comprend 300 m² de moquette solaire raccordée à 4 Pompes à chaleur de 18 kW chacune. Cette installation permet la production de 545 MWh/an d'énergies renouvelables, ce qui réduit la consommation d'énergie fossile liée au chauffage des bassins de 42 % et économise ainsi l'émission de 130 teq CO₂/an.

Montant de l'investissement : 125 K€, financé à hauteur de 50 % par TEPcv.

Biodiversité

Pyrénées-Orientales

La communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole a mené une action de valorisation du poumon vert de la Têt au travers d'une démarche de protection du paysage et de structuration d'une mobilité douce le long des 22 km du fleuve sur le territoire de Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine.

Deux objectifs poursuivis :

- Premier objectif : construction de la colonne vertébrale de la trame verte et bleue locale. La valeur écologique de la vallée de la Têt est depuis soulignée grâce à la protection de ce patrimoine et au soutien de la démarche de croissance verte du territoire. La mise en place d'un Plan paysage avec un plan guide d'actions a permis de construire le plus grand poumon vert protégé de l'agglomération en valorisant le fleuve, les continuités écologiques et son paysage. La proximité avec les espaces urbains des communes et en particulier dans la traversée de la ville de Perpignan, a renforcé la valorisation de ces espaces de nature en tant que lieux récréatifs de respiration, contribuant également à lutter contre les îlots de chaleur urbains.
- Deuxième objectif : construction d'un axe de mobilité douce est-ouest. En développant un axe structurant le long du fleuve Têt, 11 communes de l'agglomération ont été reliées entre elles ainsi qu'avec le centre d'agglomération de Perpignan, dont le centre-ville est en proximité immédiate du fleuve Têt ; et cela jusqu'au littoral. Cet axe structurant de 22 km de voie douce réservée permet de favoriser une mobilité alternative à la voiture en favorisant les modes doux.

Cet investissement d'un montant de 786 000 € a été accompagné à hauteur de 22 % par un financement TEPcv, soit 173 000 €.

Hérault

L'Agglo Béziers Méditerranée a installé un rucher pédagogique (4 ruches), en partenariat avec l'Union nationale de l'apiculture française, dans le patio de la médiathèque André-Malraux de Béziers.

Le partenariat au programme national Abeille, sentinelle de l'environnement® a ainsi permis de mener des actions de sensibilisation à la sauvegarde des abeilles et des pollinisateurs sauvages, auprès des scolaires et du grand public, notamment pendant les APIdays®. Les objectifs ont donc été de sensibiliser le grand public à la baisse préoccupante du nombre d'abeilles en France et dans le monde et de préserver la biodiversité.



Montant prévu de l'investissement : 24 K€, financé à hauteur de 80 % par TEPCv.

EEDD

Gers

Le département du Gers s'est lancé dans la conception et la réalisation d'une cité de la transition énergétique et écologique dite CiT2E.

Le département du Gers a souhaité fédérer en un lieu unique les actions en faveur des transitions énergétique et écologique : la Cité des Transitions Écologique et Énergétique est à la fois un carrefour d'acteurs (élus, professionnels de l'agriculture, techniciens, enseignants et étudiants...), un centre d'information, de formation et de partage, reconnu et identifié par tous, mais également une vitrine de l'ingénierie des territoires.



L'accompagnement financier TEPCv s'est élevé à 648 K€ (sur les 800Mk programmés).

Lot

La communauté de communes du Grand Cahors s'est lancée dans la création d'une légumerie centralisée.

La légumerie du Grand Cahors a pour but la transformation de fruits et légumes frais, de provenance locale, en produits alimentaires « prêts à cuisiner ». Elle assure le traitement de l'ensemble des légumes produits par les maraîchers (triage, lavage, épluchage, découpage et conditionnement). Ce projet permet de favoriser les circuits courts, de développer l'économie locale, de fournir les différents services de restauration collective (hôpital, collèges, écoles, lycées, Ehpad, accueils de loisirs...). Les bases de la démarche sont le souhait d'aller vers l'équilibre alimentaire, vers l'introduction du bio et du fermier dans les repas, de proposer des légumes permettant d'adapter les menus aux saisons, grâce à la valorisation de filières courtes.



Les travaux ont consisté en la réadaptation des locaux d'une ancienne unité de production culinaire (à Pradines).

Ils ont bénéficié d'un financement TEPCv à hauteur de 33 700 € sur 134 K€ soit 25 %.

Conception DREAL Occitanie/équipe DOHC, coordonnateur DREAL Occitanie/DOHC/Michel Blanc, réalisation DREAL Occitanie/CC/Communication/Didier Le Boulbard – Impression CACG Occitanie



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Occitanie

Cité administrative, 1, Rue de la Cité administrative – CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9 — Tél : 33 (0)5 61 58 50 00
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr